

REGIME 1

Je suis au collège de 08h20 à 17h00

- Pour entrer à une heure différente que 08h20 :
Je dois avoir une dérogation permanente, que mes parents rempliront à la vie scolaire.

- Pour sortir :
Mes parents (ou une personne autorisée) doivent se déplacer et remplir le cahier de dérogation à la vie scolaire (ou à l'accueil entre 11h45 et 13h45)
Ou
J'ai une dérogation permanente tamponnée sur mon carnet de liaison.

REGIME 2

J'entre dans le collège à 08h20 ou à l'heure de mon 1^{er} cours de la journée (par exemple : 09h00)

→ Pour sortir :

Je quitte le collège lorsque mes cours sont terminés l'après-midi.

En cas d'absence imprévue d'enseignants :

Mes parents (ou une personne autorisée) doivent se déplacer et remplir le cahier de dérogation à la vie scolaire (ou à l'accueil entre 11h45 et 13h45)

Je suis demi-pensionnaire et je n'ai pas cours l'après midi :

1 - Je mange à la cantine et je peux sortir du collège à partir de 13h45.

2- Je mange à la cantine ou non et je veux sortir avant 13h45 : mes parents viennent remplir le cahier de dérogation à l'accueil.

REGIME 3

J'entre dans le collège à 08h20 ou à l'heure de mon 1^{er} cours de la journée (par exemple : 09h00)

→ Pour sortir :

Je quitte le collège lorsque mes cours sont terminés l'après-midi, même en l'absence imprévue d'un enseignant.

Je suis demi-pensionnaire et je n'ai pas cours l'après midi :

1 - Je mange à la cantine et je peux sortir du collège à partir de 13h45.

2- Je mange à la cantine ou non et je veux sortir avant 13h45 : mes parents viennent remplir le cahier de dérogation à l'accueil.